



PLATE-FORME INTERRÉGIONALE
D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

SYNTHESE DE L'ENQUETE MENEES AU SEIN DU RESEAU DES ASSOCIATIONS REGIONALES ET MISSIONS VOIX SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'AOUT 2004

Enquête réalisée de mars à juin 2006 par Marie Dieudonné, chargée de mission

1. INTRODUCTION

1.1 Genèse de l'enquête

Suite au séminaire organisé en septembre 2005 à l'Hôtel de Région à Bordeaux, un groupe de travail s'est constitué pour approfondir la démarche d'exploration des questions découlant de la mise en œuvre de la Loi. La Plate-forme, à cet effet, a mis à sa disposition une chargée de mission.

1.2 Objectifs de l'enquête

- ↳ Appréhender globalement le déroulement de la mise en place du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) en région et la prise en compte du spectacle vivant dans les Plans Régionaux de Développement des Formations (PRDF).
- ↳ Attirer l'attention des structures régionales, aussi bien que des divers interlocuteurs rencontrés, sur ces sujets.
- ↳ Renforcer (ou susciter) les liens entre structures régionales et services régionaux sur ces questions mais aussi aider les structures régionales à se positionner dans les processus en cours.
- ↳ Vérifier la pertinence d'une réflexion collective nationale sous forme de séminaire ou colloque sur ces questions.

2. RESTITUTION

2.1 Les questionnaires

Un seul questionnaire a été envoyé par région à la structure adhérente ou susceptible d'adhérer à la Plate-forme afin de l'impliquer dans la recherche de l'information.

21 questionnaires ont été envoyés (la région Pays de la Loire ne dispose pas de structure régionale et n'a donc pas été destinataire). 15 questionnaires ont été retournés soit un taux de réponse de 70 %. La dimension statistique du travail est à considérer avec prudence et à un moment donné dans un processus global, mais une image d'ensemble se dégage et manifeste de grandes tendances.

2.1.1 Schémas départementaux et réseaux d'établissements

Nota bene : Yvan Sytnik, coordinateur de la cellule enseignements artistiques et territoires, nous a fait part et nous a transmis un recensement qu'il a opéré depuis quelques mois sur l'état d'avancement des schémas départementaux qui nous a été communiqué trop tardivement pour prévoir une présentation dans le cadre de ces journées. La présentation des schémas départementaux qui est faite ici tient compte uniquement du point de vue des associations régionales.

Le processus de réalisation des schémas départementaux est bien avancé : près de 92 % des 72 départements concernés par les réponses ont un schéma déjà validé par l'assemblée départementale ou en cours d'élaboration. 85% de ces schémas prennent en compte la question de la formation continue, financée pour plus de la moitié des départements (60 %). Ces financements émanent en direct des Départements, ou via les budgets des Associations départementales voire des organismes paritaires.

8 Régions (sur 13 réponses) contribuent au budget des établissements spécialisés. Cependant cette participation ne concerne pas, sauf exception, le fonctionnement global de l'établissement. Elle peut concerner l'acquisition d'instruments, l'aide au fonctionnement en réseau, l'aide à des projets spécifiques voire le soutien à un département théâtre.

La collaboration entre établissements d'enseignement artistique est engagée dans 8 régions sur 13. Elle est pragmatique plutôt que prospective et se situe plutôt au niveau de l'organisation de manifestations ou d'examens. Néanmoins l'habitude majoritaire de travailler ensemble est un bon préalable à une collaboration « de projet ».

2.1.2 La mise en place des CEPI

Dans la moitié des Régions, cette mise en place a été anticipée par la réalisation d'états des lieux. Les Régions qui ont réalisé des états des lieux préparatoires au CEPI sont celles ayant déjà réalisé des états des lieux de l'enseignement spécialisé. Les coûts des CEPI ont été calculés dans seulement trois régions. D'autres états des lieux ont été réalisés dans beaucoup d'autres domaines : pratiques vocales (ou chorales), pratiques amateur, création, diffusion, arts de la rue, économie et emploi.

La vision globale sous forme de parcours est encore peu explorée car les états des lieux des filières de formation artistique dans leur ensemble sont minoritaires. Une seule réponse fait état d'un traitement conjoint du dossier par le service formation, dont dépend le PRDF, et par le service culture, dont dépend l'enseignement spécialisé.

La mise en place d'une instance de concertation n'est encore le fait que de 43 % des Régions (6 sur 14). Les structures impliquées dans l'instance de concertation restent majoritairement les établissements d'enseignement spécialisé classés par l'Etat. On peut s'interroger sur la place qui sera faite, dans les concertations, aux autres structures d'enseignement artistique potentiellement concernées par les CEPI relevant, selon les réponses recueillies, majoritairement du secteur des musiques actuelles.

2.1.3 Les PRDF

Ils prennent déjà en compte le spectacle vivant dans une proportion importante (8 sur 14). Les métiers techniques sont les formations les plus prises en compte, immédiatement suivies des métiers artistiques. Les métiers pédagogiques ne viennent qu'ensuite. Une exploration complémentaire sur les sites Internet des Oref-Carif, qui listent les formations financées par les Régions au titre du PRDF, permet de constater une grande diversité dans les thématiques et les contenus. Il serait utile de savoir comment cette répartition a été élaborée dans chaque région, et à partir de quels indicateurs.

La préparation du PRDF a majoritairement donné lieu à une concertation, la plupart du temps sous au moins deux formes différentes. L'élaboration du volet « culture » au sein des PRDF fait appel à une très grande diversité d'acteurs. Les établissements d'enseignement supérieur spécialisé y ont été systématiquement associés et les structures régionales quasi systématiquement.

Il apparaît que les formations prises en charge par le budget formation, dans le cadre des plans régionaux, manifestent une préoccupation tournée vers la filière métiers / emplois / formations. Il semble que le budget culture identifie plutôt des organismes.

2.1.4 Place des structures régionales dans le paysage

Les deux tiers des structures régionales remplissent une mission d'information sur les formations aux métiers du spectacle vivant en rendant accessible une information en ligne.

Elles sont souvent sollicitées pour réaliser des états des lieux et pas seulement dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

La présence des structures régionales dans la concertation est significative : les 15 ayant répondu ont toutes contribué aux travaux menés dans le cadre des COREPS ou à d'autres formes de concertations régionales concernant le spectacle vivant, 5 sur 9 à l'élaboration des PRDF et 8 sur 15 ont des liens avec les organismes spécifiquement chargés de l'emploi et de la formation, les Carif / Oref.

Elles montrent une capacité à susciter des partenariats nombreux et diversifiés en matière de formation, y compris au-delà de leurs limites géographiques bénéficiant en cela d'un effet de réseau entre elles.

2.2 Les entretiens

Outre la DMDTS et l'Association des Régions de France (ARF) le choix des interlocuteurs, rencontrés par un ou plusieurs membres du groupe de travail accompagnés de la chargée de mission, a été déterminé en fonction de leur intervention, à différents niveaux, dans le champ des enseignements artistiques. Ce sont des réseaux fédérant au niveau national des acteurs de niveau régional ou local : Conservatoires de France (CDF) – Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM) – Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et écoles de musique, de danse et d'art dramatique (FNAPEC) – Commission Paritaire Nationale Emploi Formation–Spectacle Vivant (CNPEF-SV) – Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) – Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC).

Les entretiens ont permis au groupe de travail « enseignements artistiques » de la Plate-forme interrégionale d'échanger sur les questions posées par la décentralisation des enseignements artistiques et de comprendre les positionnements des différents acteurs concernés.

La DMDTS estime avoir rempli sa mission, tout en reconnaissant que tout n'était pas résolu. Elle s'attache, pour sa part, à la question de l'enseignement supérieur. Les représentants de l'ARF ont déploré que cette réforme, évoquée depuis longtemps et jugée nécessaire, se fasse dans des conditions difficiles. La FNCC et le CNFPT se sont montrés convaincus de l'intérêt d'une réflexion commune. Les professionnels des établissements d'enseignement spécialisé ont confirmé qu'ils réfléchissaient aux évolutions que suscitera inévitablement, dans leurs établissements, la nouvelle répartition des compétences entre Etat et collectivités. La branche professionnelle (CPNEF-SV) a estimé que la configuration

actuelle de la formation et des métiers du spectacle vivant s'en trouvera affectée. Enfin les usagers des établissements d'enseignement spécialisé (FNAPEC) ont souhaité se saisir de l'opportunité de débattre de sujets qui sont au cœur de leurs préoccupations : les parcours et le devenir des élèves.

3. CONCLUSION

L'enquête a révélé de grandes disparités d'une région à l'autre. La complexité des textes et des modalités de mise en œuvre de la Loi, ainsi que les contraintes de temps, ont souvent freiné l'engagement d'un processus de réflexion élargi au niveau régional.

Le contexte politique et l'intensité des réticences ainsi que les enjeux financiers ont parfois conduit à un blocage.

Cette situation fait courir le risque, amplifié par la proximité des échéances autant que par la concurrence involontaire devant laquelle se trouvent placés les établissements, qu'on assiste à une réduction du sujet à une simple question technique (transformation des troisièmes cycles actuels en CEPI). La question serait alors limitée aux seuls établissements d'enseignement spécialisé, au détriment d'une réflexion d'ensemble sur la finalité et les conditions de l'enseignement, de l'éducation et de la pratique artistique.

Néanmoins l'enquête a permis de constater que, malgré des postures soulignant les difficultés des questions à affronter, un certain nombre de démarches et de processus ont été engagés. Cela (et d'autre part les attentes exprimées), nous a encouragés à proposer une réflexion collective sur les enjeux identifiés :

- ✗ Sur la finalité et les conditions des enseignements artistiques, prenant en compte toutes les pratiques et toutes les esthétiques,

- ✗ Sur une organisation territoriale qui articule entre eux l'ensemble des acteurs de l'enseignement artistique, en organise la complémentarité et en répartisse géographiquement la présence,

- ✗ Sur un nouveau mode de collaboration entre collectivités qui permette de passer de partenariats organisés à une co-construction des politiques publiques des enseignements artistiques,

- ✗ Sur la formation professionnelle et l'emploi permettant de définir quels professionnels former, et selon quels parcours, en regard des finalités définies.

- ✗ Sur l'amorce d'un questionnement plus large sur la place du spectacle vivant dans les PRDF.

Nous pensons en effet que la mise en œuvre de la Loi fournit l'opportunité de revisiter le sens d'une politique publique des enseignements artistiques.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

« Décentralisation et Enseignements artistique »

Gaëlle BAGOURD-ABHERVÉ, responsable du service développement à *Musiques et Danses en Bretagne*,

Jean-Louis COMORETTO, directeur de l'Atelier *Régional des Pratiques musicales Amateurs (ARPA)* en Midi-Pyrénées,

Evelyne ENGLEBERT, directrice de la *Mission Voix Franche-Comté*,

Stéphane GROSCLAUDE, coordinateur de la Plate-forme Interrégionale

Jean-Claude LARTIGOT, directeur de l'*Agence Musique et Danse Rhône-Alpes (AMDRA)*

Marc LÉONARD, directeur de *Musique et Danse en Lorraine*,

Philippe MANGIN, chargé des formations et enseignements artistiques à l'ARSV,

Yves MENUT, directeur de *musique et danse en limousin*,

Céline MOREL, directrice du *Centre de Pratiques Vocales et Instrumentales* de la région Centre (CEPRAVOI),

Jany ROUGER, directeur de l'*Agence Régionale du Spectacle Vivant* de Poitou-Charentes (ARSV)

Florent STRÖESSER, directeur de l'*Institut Européen de Chant Choral* de Lorraine (INECC),

Florent VERNAY, chargé de mission enseignement spécialisé et pratiques instrumentales amateurs à *musique danse bourgogne*.